

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2025**

L'An Deux Mil Vingt-cinq, le 17 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : douze

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/04/2025

Présents : MM. BIRE Ludovic, DUBIN Céline, ROBIN Florence, BONNAUD Bastien, MANDIN Alain, BAUDRY

Frédéric, BONNANFANT Sandra, POUPARD Laurent, DESIRE Catherine

Absents excusés : ROCHE PRIVE Angélique (donne pouvoir à ROBIN Florence), TRACHEZ Hugo (donne pouvoir à BAUDRY Frédéric)

Absents : MICHOT Tony,

Madame DUBIN Céline Angélique est désignée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du dernier procès-verbal

Validation du dossier de consultation des entreprises pour

le réaménagement de la mairie et lancement des marchés à procédure adaptée

Délibération autorisant le Maire à passer le marché

Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocation de chômage du Centre de Gestion des Deux-Sèvres

Questions diverses

**2025-16 ADHESION AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT ET DE GESTION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES**

Le Conseil municipal de Saint-Georges de Noisné

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ♦ Vu le Code Général de la fonction publique et notamment son article L452-40 ;
- ♦ Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 2 décembre 2013 confiant au Centre de Gestion de la Charente-Maritime l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que leur suivi mensuel, des collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- ♦ Vu la convention du 24 décembre 2013 relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion, déposés par les collectivités territoriales qui lui sont affiliées ;
- ♦ Vu l'avenant du 9 décembre 2024 de la convention relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion, signé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime ;
- ♦ Vu la délibération du Centre de Gestion des Deux-Sèvres en date du 9 décembre 2024 fixant la tarification applicable aux collectivités et établissements utilisateurs du service à compter du 1er janvier 2025 et approuvant la présente convention.

Le Maire informe le Conseil municipal que :

- le Centre de gestion a confié, depuis 2014 au CDG 17 le traitement et la gestion des demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics affiliés, depuis le 1er janvier 2020, un conventionnement leur permettant de bénéficier des prestations de conseil, d'étude et de suivi des dossiers chômage ; les prestations sont refacturées aux utilisateurs du service par le CDG79.
- le Conseil d'Administration du CDG79, en sa session du 9 décembre dernier, a acté l'évolution tarifaire des prestations chômage ;
- le CDG79 s'engage à mettre à disposition des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, dans le cadre de la présente convention, les prestations suivantes assurées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime :

- ✓ Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;

20

- ✓ Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
- ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
- ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
- ✓ Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
- ✓ Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.
- ✓
- Le CDG 79 prend en charge le droit d'adhésion forfaitaire annuel permettant de disposer des prestations précitées.
- La tarification établie par le CDG 79 pour les prestations d'étude et simulation du droit initial, de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers correspondent aux tarifs fixés dans le cadre du conventionnement entre le CDG79 et le CDG17 et sont précisés dans la convention d'adhésion. Ces derniers demeurent inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sauf pour le conseil juridique.

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage   | 150,00 € / dossier               |
| Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation : | 58,00 € / dossier                |
| Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites  | 37,00 € / dossier                |
| Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC                               | 20,00 € / dossier                |
| Suivi mensuel  | 14,00 € (tarification mensuelle) |
| Conseil juridique  | 95 €/ heure                      |

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours de ce service facultatif pour le traitement desdits dossiers, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage, notamment au regard de la complexité desdits dossiers.

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

##### **► DECIDE à l'unanimité :**

1°) d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres, et s'engage à rembourser au CDG79 les prestations d'étude et de simulation du droit initial à indemnisation chômage, de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG des Deux-Sèvres et le CDG de la Charente-Maritime, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

2°) d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion,

► PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.  
pour l'exercice 2024 et les suivants.

**2025-15 DEFINITION DES DIFFERENTS LOTS DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE**

lancer le Marché à Procédure Adaptée pour les lots de travaux concernant le projet de réaménagement de la mairie.

Les différents lots de travaux sont :

- Lot N° 1 : GROS-ŒUVRE – COUVERTURE
- Lot N° 2 : MENUISERIE ACIER – SERRURERIE
- Lot N° 3 : MENUISERIE EXT. ET INT. BOIS
- Lot N° 4 : CLOISONS SECHES – PLAFONDS – ISOLATION
- Lot N° 5 : CHAPE- SOLS SCÉLLES – FAIENCE
- Lot N° 6 : SOLS SOUPLES – PEINTURE
- Lot N° 7 : PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION
- Lot N° 8 : ELECTICITE

Le Conseil Municipal, décide à :

- 11 Voix pour
- 0 Voix abstention
- 0 Voix contre

D'autoriser le lancement du Marché à Procédure Adaptée pour les lots cités ci-dessus et de choisir la plateforme [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com) pour sa publication.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce marché de travaux

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Présentation du rapport de l'inspection des installations classées

Accord sur les matériels proposés par les architectes concernant la future alarme de la mairie

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 : 304 975 €

Proposition de demande de subvention au SIEDS pour le local technique

Présentation de devis pour le changement de la baie vitrée au logement 4 place des tilleuls

Présentation de devis pour la toiture (pour partie) de la maison rue des Magnolias

Accord de la demande de désaffectation de l'ancienne école publique par la Préfecture

Aucun projet d'installations agrivoltaïques n'est autorisé sur notre territoire car la commune est concernée par l'aménagement foncier autour du barrage de la Touche Poupard

Cérémonie du 8 mai

La séance est clôturée à 22h 30

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 17 avril 2025 avec :

- ...11... voix « pour »
- ...0... voix « contre »
- ...0...voix « abstention »

Le Secrétaire de séance,  
Le 1er adjoint

DUBIN Céline



Le Maire,

Ludovic BIRE



